



## Changement du systeme de chauffage

Par **thomas2113**, le **05/07/2016** à **10:57**

Bonjour Maitre.

Ma pharmacie beneficiait jusqu a present d un chauffage collectif au sol. La prestation "chauffage" est incluse dans le bail commercial. Suite a des fuites dans le systeme de chauffage ( non reparable, car les tuyaux sont dans la dalle) , le bailleur me propose une solution avec l utilisation de mes climatiseurs reversible et l ajout par leur soin de deux unites supplementaires. Mon probleme est que mes climatiseurs sont vieux, qu ils ne sont pas programmable, et que le confort de travail avec ce materiel est tres diminue par rapport a l ancien systeme ou la chaleur etait uniforme. D autre part, je trouve injuste qu ils utilisent du materiel que j ai fait installer a mes frais sans aucun dedommagement. La solution qu il propose coute 2000 euros, alors qu une solution proposee par d autres professionnels avec un reequipement complet coute 10000 euros. Que puis je demander a mon bailleur? que peut il m imposer?

Merci de votre reponse.

Bonne journee a tous